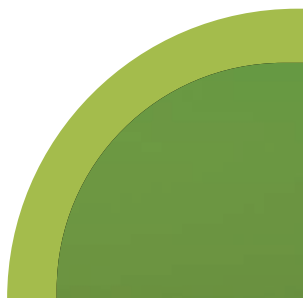


# LA DREAL EN ACTIONS

— 2023 —





# SOMMAIRE

◆ LE MOT DE LA DIRECTION	04
◆ LA DREAL, SA RAISON D'ÊTRE ET SES MISSIONS	05
◆ LES FAITS MARQUANTS DE 2023	08
◆ LA DREAL EN ACTIONS POUR :	
- Mieux se déplacer	10
- Mieux se loger	14
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes	16
- Mieux produire	22
- S'adapter au changement climatique	27



# LE MOT DE LA DIRECTION

Service de l'État chargé en région d'accélérer les transitions écologique et énergétique, placé sous l'autorité du préfet de région et des préfets de département, la DREAL Pays de la Loire a choisi cette année de vous présenter l'essentiel de 2023 dans un nouveau format mettant en valeur le sens de ses missions, ses principales actions et l'engagement de ses agents.

Sa présentation s'est fortement inspirée du premier plan d'action national en matière de planification écologique, qui vise à réduire collectivement notre empreinte écologique et à nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable.

Vous pourrez ainsi découvrir au fil des pages la diversité des actions des 346 agents de la DREAL, qui agissent au quotidien afin que nos concitoyens puissent mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire et mieux consommer, tout en s'adaptant au changement climatique.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

## La direction DREAL Pays de la Loire

**Anne BEAUVAL**  
Directrice

**Estelle SANDRÉ-CHARDONNAL**  
Directrice adjointe

**Benoit LOMONT**  
Directeur adjoint



## 346 agents animés par la passion de leur métier au service de la transition écologique et des populations

En relation avec de nombreux partenaires - collectivités territoriales, administrations, entreprises, associations, citoyens - la DREAL joue un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique, l'atténuation de ses impacts déjà visibles sur le territoire ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité. Au coeur de ces enjeux majeurs de notre époque, nous agissons pour préparer un avenir durable et faire évoluer les comportements, dans de nombreux domaines de la vie des Français : énergie, transport/mobilité, logement, prévention des risques et des pollutions, gestion de la ressource en eau, biodiversité, paysages. Pour cela, nous rassemblons différentes cultures et savoir-faire professionnels ainsi que des capacités d'expertises diversifiées.

Tout au long de l'année 2023, une démarche interne associant l'ensemble des agents a permis de s'interroger sur le sens et l'impact des actions. A l'issue de cette démarche « orientations stratégiques », le choix s'est collectivement porté sur les valeurs suivantes pour définir la DREAL comme :

- porteuse de l'intérêt général et du service public ;
- compétente et experte ;
- engagée pour la transition écologique ;
- intègre ;
- responsable.



Forts de nos valeurs, nous croyons en l'importance de former les futures générations de professionnels. Nos agents sont des experts travaillant pour l'Etat, animés par la passion de leur métier au service de la transition écologique et des populations.

C'est pourquoi dans l'objectif de renforcer l'attractivité du pôle ministériel, nous sommes présents sur les salons de recrutement, et nous intervenons dans les écoles et universités de la région pour expliquer notre action. Cette année, nous sommes également fiers d'accueillir parmi nous 10 apprentis. C'est l'occasion pour eux de découvrir le sens et la variété de nos missions et c'est l'occasion pour nous de leur transmettre notre expérience et de partager le cœur de nos métiers.



# MISSIONS ET MOYENS EN EFFECTIFS DE LA DREAL PAYS DE LA LOIRE

## MISSIONS OPÉRATIONNELLES TERRITORIALES

39%

### SOUS L'AUTORITÉ DU PRÉFET DE RÉGION

- Maîtrise d'ouvrage des routes nationales
- Mobilités douces et intermodalités
- Contrôle des transports routiers
- Prévion des crues et hydrométrie
- Examen au cas par cas des projets (évaluation environnementale)
- Programmation habitat et logement social
- Qualité de l'air
- Autorisations relatives aux énergies renouvelables et aux réseaux d'énergies

### SOUS L'AUTORITÉ DES PRÉFETS DE DÉPARTEMENT

Il s'agit de missions régaliennes d'instruction réglementaire, de contrôle et de police :

- Inspection des installations classées
- Contrôle des ouvrages hydrauliques
- Instruction des programmes d'actions pour la prévention des inondations
- Qualité de l'air (pics de pollutions et planification)
- Autorisations relatives aux réseaux électriques
- Sécurité d'approvisionnement en énergie (délestage)
- Surveillance des centres de contrôle technique des véhicules
- Homologation des véhicules
- Sites classés au titre de leur valeur patrimoniale et paysagère
- Protection des espaces et des espèces

33%

## MISSIONS DE PILOTAGE

### RÉGLEMENTATION, PILOTAGE, ANIMATION, EXPERTISE, GESTION BUDGÉTAIRE

- Qualité de l'eau et gestion quantitative de la ressource en eau
- Biodiversité
- Enjeux marins de protection de l'environnement
- Prévention des risques naturels
- Ressources minières
- Plan régional santé-environnement
- Prévention du bruit des infrastructures de transport
- Programmation habitat
- Animation politiques sociales du logement
- Rénovation énergétique, qualité de la construction
- Sobriété foncière
- Promotion du développement durable
- Connaissance et gestion des données
- Observatoires

15%

## FONCTIONS SUPPORT

### DREAL PAYS DE LA LOIRE

- Ressources humaines
- Gestion financière
- Informatique
- Logistique
- Communication

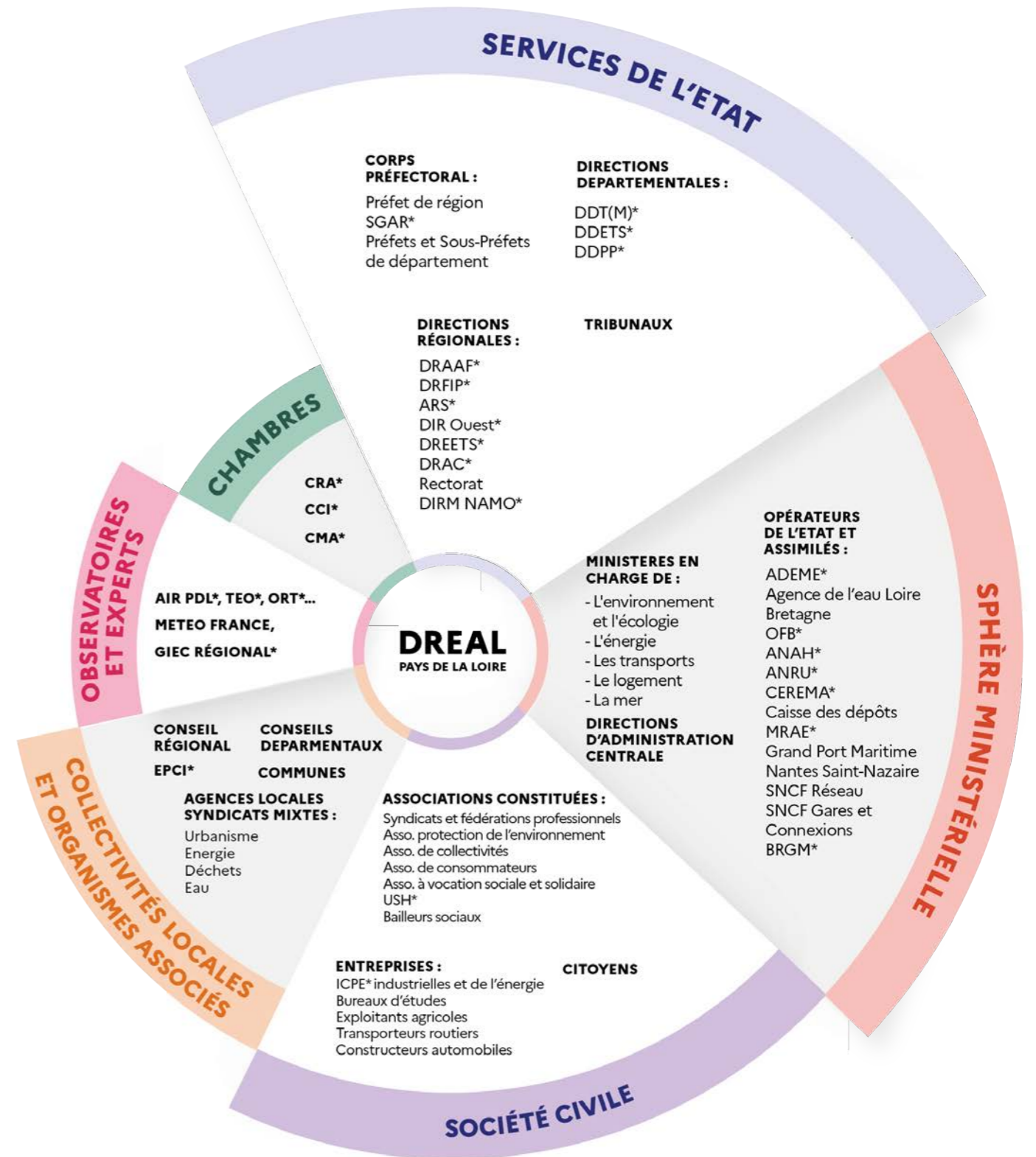
10%

### EFFECTIFS DU PÔLE MINISTERIEL EN RÉGION

- Pilotage et gestion de la zone de gouvernance en termes d'effectifs, de ressources humaines, et de crédits
- Service social

3%

# LA DREAL ET SON ECOSYSTÈME



ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
AIR PDL : Air Pays de la Loire  
ANAH : Agence nationale pour l'habitat  
ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine  
ARS : Agence régionale de santé  
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières  
CCI : Chambre de commerce et d'industrie  
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement  
CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat  
CRA : Chambre régionale d'agriculture

DDETS : Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
DDPP : Direction départementale de la Protection des populations des territoires (et de la mer)  
Dir Ouest : Direction interdépartementale des routes Ouest  
DIRM NAMO : Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest  
DRAAF : Direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt

DRAC : Direction régionale des affaires culturelles  
DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités  
DRFIP : Direction régionale des finances publiques  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale  
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement  
MRAE : Mission régionale d'autorité environnementale  
OFB : Office français de la biodiversité  
ORT : Observatoire régional des transports et des mobilités  
SGAR : Secrétariat général pour les affaires régionales  
TEO : Observatoire de la transition écologique en Pays de la Loire  
USH : Union sociale pour l'habitat

# LES FAITS MARQUANTS 2023

## La DREAL en actions sur le territoire

FÉVRIER 2023

Organisation du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement validant des programmations ambitieuses pour le logement pour 2023

JUIN 2023

Opération de lutte contre la fraude dans le secteur des transports en Loire-Atlantique et formation des transporteurs routiers sur l'arrimage des marchandises



NOVEMBRE 2023

Participation au Forum Atlantique des 5 écoles d'ingénieurs nantaises



13 OCTOBRE 2023

Journée de sensibilisation « tous résilients face aux risques »

OCTOBRE 2023

Intervention sur le thème de l'eau à l'assemblée générale de la CCI Pays de la Loire

DÉCEMBRE 2023

600 lauréats récompensés en Pays de la Loire au titre du Fonds vert qui permet l'accélération de la transition écologique dans les territoires

DÉCEMBRE 2023

Désignation de 3 lauréats à l'appel à programmes «territoires cyclables» pour la réalisation d'itinéraires cyclables

JUIN 2023

Co-organisation de la journée régionale France mobilités

JUIN 2023

Rencontres des territoires France Rénov'



JUIN 2023

Organisation du comité de pilotage et de la conférence de presse du périphérique de Nantes

OCTOBRE 2023

Lancement du 1er comité régional de l'énergie des Pays de la Loire

OCTOBRE À DÉCEMBRE 2023

Lancement de la consultation pour le quatrième plan régional santé environnement

DÉCEMBRE 2023

Lancement du débat public sur l'avenir de la mer et du littoral

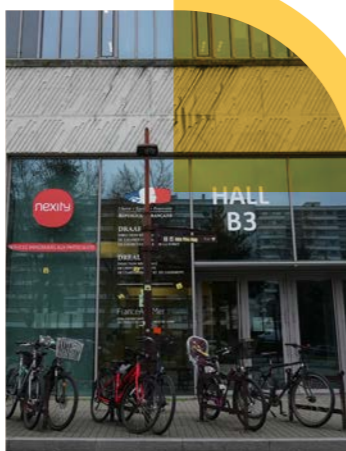
DÉCEMBRE 2023

Classement par décrets en Conseil d'État des sites du « Verrou du Val de Loire » et du « Mont Glonne »



JANVIER 2023

Lancement interne de la Démarche Orientations Stratégiques : sens et impact de nos actions



ANNÉE 2023

Accueil de 10 apprentis au sein des différents métiers de la DREAL

JUIN 2023

Renouvellement de la certification qualité ISO 9001 de la DREAL



OCTOBRE 2023

Lancement des formations « Fresque du climat » à destination des agents de la DREAL

OCTOBRE 2023

Troisième participation des coureurs de l'équipe DREAL aux foulées du Tram



23 NOVEMBRE 2023

Participation au DuoDay pour la prise en compte du handicap dans nos équipes

## La DREAL en actions avec ses agents

## AVENANT MOBILITÉS DU CPER : LA DREAL PLEINEMENT MOBILISÉE

À l'issue d'une phase approfondie de recensement et d'échange sur les projets à inscrire à l'avenant au Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 relatif aux mobilités, le protocole d'accord a été signé le 16 novembre 2023. Il apporte plus de 700 M€ sur 5 ans dont 300 M€ de l'Etat.

Il appuie l'action de la DREAL en faveur de la décarbonation des transports en ciblant 75 % des moyens pour développer et moderniser les infrastructures ferroviaires, cyclables, fluviales et les transports en commun.

Il accompagnera également la transition du modèle économique du Grand Port Maritime Nantes-Saint-Nazaire. Les développements routiers seront axés sur des projets ciblés.



**9,53 M€**

de versement d'une aide exceptionnelle de l'État pour les collectivités organisant les transports publics.



**7,4 M€**

de subventions de l'État pour le vélo du quotidien : 18 projets cyclables des collectivités aidés et un succès ligérien avec 3 lauréats à l'appel à territoires cyclables grâce à la qualité des dossiers déposés et de l'instruction menée.

**2023**

**18**

lauréats du Fonds Mobilités Actives du plan vélo

**9 M€**

contractualisés avec les collectivités territoriales pour développer les transports en commun en site propre

**80 Km**

d'infrastructures cyclables subventionnés

**60**

conseils apportés aux collectivités avec la cellule France mobilités pour développer des solutions de mobilité durable

**3**

fresques de la mobilité animées par la DREAL pour sensibiliser les élus à Pornic le 21 juin 2023

## AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR EN VILLE

La DREAL accompagne la mise en œuvre des zones à faibles émissions dans les agglomérations concernées et instruit les aides financières accordées par l'État à ces collectivités pour des actions favorables à la qualité de l'air.

### C'EST QUOI UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS ?

Les ZFE sont des espaces mis en œuvre par des collectivités où la circulation de certains véhicules est différenciée selon leur niveau de pollution. Pour ce faire, les véhicules doivent pouvoir être identifiés par leur certificat qualité de l'air, dénommé vignette Crit'Air, donnant leur classe « environnementale ».

**8,43 M€**

d'aides de l'État aux collectivités pour la mise en œuvre des ZFE

## SOUTENIR LE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN

Le covoiturage est un levier de la transition écologique. La région Pays de la Loire est la deuxième région qui covoiture le plus après l'Île-de-France, et compte près de 15 % des trajets recensés à l'échelle nationale. Grâce au Fonds Vert d'accompagnement des territoires vers la transition écologique, en 2023, l'État a mobilisé 1,8 M€ vers les collectivités pour renforcer cette tendance dans la région.

## LA DREAL LIMITE L'IMPACT DES PROJETS ROUTIERS

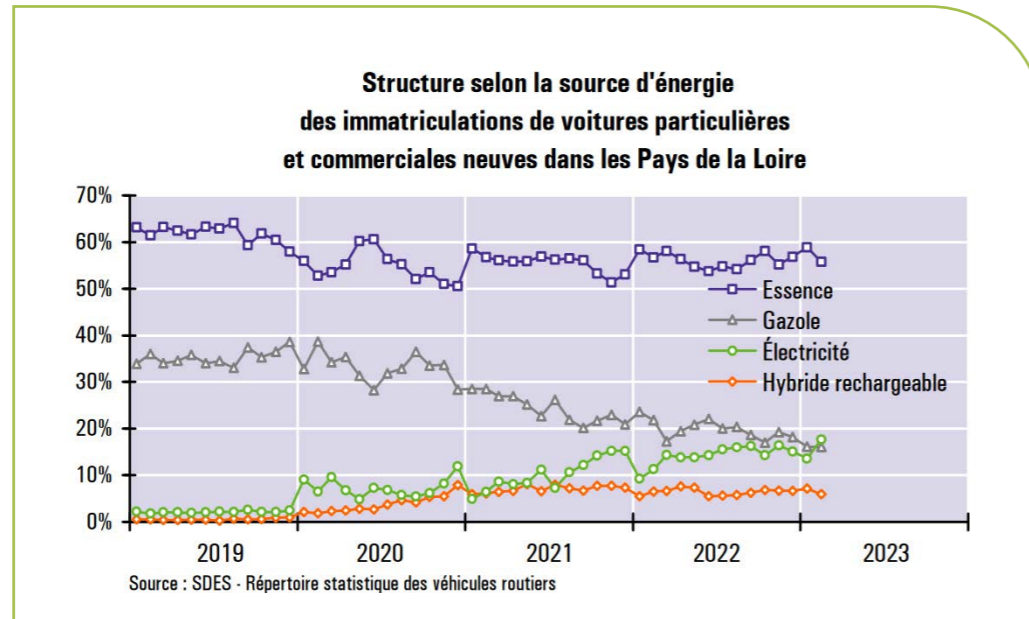
Tout au long de la conception de la déviation d'Ernée sur la RN12, la DREAL s'est attachée à réduire les impacts du projet sur l'environnement. L'artificialisation des sols est réduite en rationalisant par exemple le nombre de bassins d'assainissement ou la surface des caniveaux, mais aussi en renaturant des sites imperméabilisés.

Les impacts résiduels seront compensés avec des sites favorables à la biodiversité : haies, cours d'eau, mares...



## LE VERDISSEMENT DU PARC AUTOMOBILE

En 2023, les ventes de voitures électriques (qui représentent 20 % des véhicules vendus) continuent de progresser et dépassent, pour la première année, les ventes de voitures roulant au gazole (15 %). Avec plus de 50 % des ventes, les véhicules utilisant de l'essence sans plomb restent néanmoins de loin le choix privilégié des Ligériens.



## LA DREAL PASSE AUX VÉHICULES ÉLECTRIQUES

La DREAL participe à cet effort de décarbonation du parc automobile français grâce à l'acquisition de nouveaux véhicules électriques.

Aujourd'hui, la part de ces véhicules propres augmente et représente désormais plus de 30 % de son parc automobile.

Nouveautés 2024 : l'installation de nouvelles bornes de recharge et le déploiement d'un nouvel outil informatique afin de développer le covoiturage entre administrations.



**2023**

**187**

homologations de véhicules dont 107 concernent des « petites séries »

**227**

inspections des centres de contrôle technique et de leurs contrôleurs agréés automobiles

**29**

procédures de sanctions administratives

**6 747**

poids lourds et véhicules utilitaires légers contrôlés lors d'opérations de contrôles routiers -> 1 véhicule sur 5 en infraction

**142**

entreprises de transports contrôlées

## DES CONTRÔLES RENFORCÉS SUR LES TRANSPORTEURS DE COLIS LORS DU BLACK FRIDAY

Fin novembre, des opérations de contrôle ont été organisées à l'échelle nationale afin de s'assurer que la hausse d'activité générée par l'opération commerciale du Black Friday ne portait pas atteinte aux conditions de travail des conducteurs, à la concurrence loyale au sein de la profession et à la sécurité des usagers de la route.



En région Pays de la Loire, ces opérations, menées au niveau de plateformes d'expédition de colis avec l'appui de l'inspection du travail, de la gendarmerie et de l'URSSAF, ont permis de contrôler 105 véhicules utilitaires légers. Vingt d'entre eux ont été verbalisés pour des infractions concernant les conditions d'emploi des conducteurs, les surcharges et la réglementation applicable au transport routier. Le taux d'infraction a été particulièrement important sur un site d'expédition dans le Maine-et-Loire avec près de 50% des véhicules verbalisés.

## LE PROGRAMME « ENGAGEMENT VOLONTAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT » (EVE)

En septembre 2023, la DREAL, l'ADEME et EcoCO2 ont réuni les acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs (chargeurs, industriels, clients, transporteurs, commissionnaires...) afin d'échanger sur le programme EVE et ses enjeux (décarbonation, aides et infrastructures multi-énergies).



## LA MISE A L'ARRÊT D'UN CENTRE DE CONTRÔLE TECHNIQUE À NANTES

Après plusieurs mois d'investigations, une opération a eu lieu dans un centre de contrôle technique automobile de Nantes. Ce centre réalisait des contrôles de complaisance sur des véhicules présentant de nombreux problèmes. Le fonctionnement du centre est suspendu pendant un an et l'agrément de son gérant a été supprimé.

# MIEUX SE LOGER

## 13 000 LOGEMENTS AIDÉS POUR MIEUX LOGER LES POPULATIONS LIGÉRIENNES MODESTES

En partenariat avec les acteurs du logement, regroupés au sein du comité régional de l'habitat et de l'hébergement, la DREAL a piloté la programmation d'objectifs ambitieux de production et de rénovation de logements sur 6 agglomérations et 5 départements.

La DREAL a assuré tout au long de l'année le financement des projets de construction et de rénovation énergétique de logements sociaux, ainsi que des projets d'amélioration de logements de particuliers.

**150 M€**

de crédits ont ainsi été mobilisés



## LA RÉNOVATION DE L'HABITAT GRÂCE AU DÉPLOIEMENT DE FRANCE RÉNOV'

La DREAL a animé, avec les directions départementales des territoires (et de la mer) et la Région, la mise en œuvre du nouveau service public de rénovation de l'habitat dont les Espaces Conseil France Rénov' proposent informations, conseils et accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation. Les aides de l'ANAH ont été renforcées pour accélérer la transition énergétique des logements privés.



## L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AUX MÉNAGES PRIORITAIRES



La DREAL a animé, avec les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et en partenariat avec l'Union sociale pour l'habitat (USH) et le Centre régional d'études pour l'habitat (CREHA) de l'Ouest, la réforme des attributions des logements sociaux sur les territoires ligériens et le relogement de plus de 13 000 ménages prioritaires, intégrant l'effort de solidarité envers des ménages ukrainiens.

## LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

La mise en place d'une économie circulaire dans la filière du bâtiment et des travaux publics permet de limiter la consommation de ressources naturelles et la production de déchets. La DREAL, avec la Région et l'institut catholique des arts et métiers (ICAM) Ouest, a sensibilisé plus de 130 professionnels autour de retours d'expérience et de bonnes pratiques sur le réemploi et les matériaux bio et géosourcés.



Matériaux de construction sur le site de la Fabrique de terre crue « Cycle Terre »

# 2023

**150 M€**

mobilisés pour le logement (rénovation et production)

**6 345**

logements locatifs sociaux financés

**45 000**

logements financés pour améliorer le parc privé ligérien

**3**

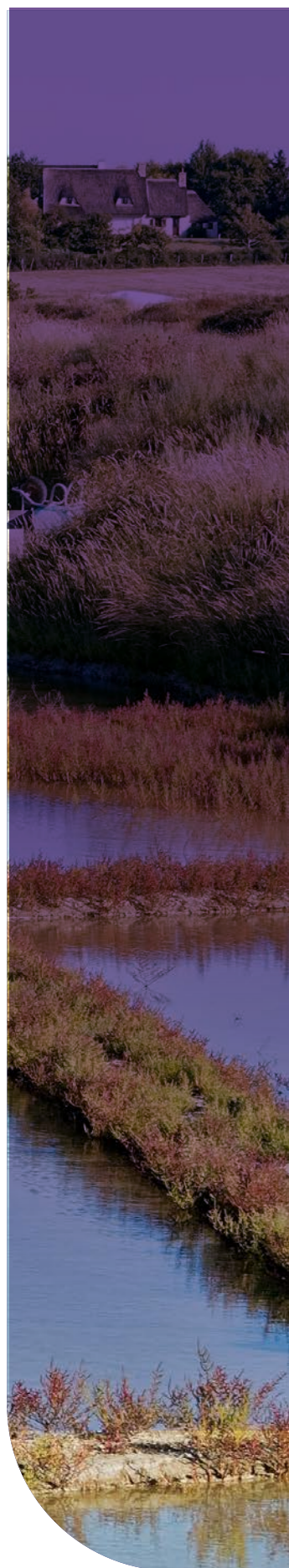
organismes de foncier solidaire (OFS) créés

**125 000**

demandeurs de logement social en Pays de la Loire



# MIEUX PRESERVER



## ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN): LA DREAL PLEINEMENT ENGAGÉE

Face à l'artificialisation croissante des sols qui induit une perte de biodiversité, réduit l'autonomie alimentaire et augmente le réchauffement climatique, la France s'est fixée l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050, avec une cible intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031.



41%

du territoire artificialisé : les Pays de la Loire se placent au quatrième rang des régions les plus artificialisées de France.

Dans ce contexte, la DREAL a mené des actions d'observation foncière et d'animation visant à faciliter la mise en œuvre en région de la politique de sobriété foncière. Elle a également été impliquée dans la procédure de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), qui porte la territorialisation de l'objectif régional de réduction de la consommation d'espaces.

### UN NOUVEL OUTIL POUR MESURER L'ARTIFICIALISATION

En utilisant notamment l'intelligence artificielle (IA), l'outil OCSGE pour « Occupation des sols à grande échelle » permettra d'évaluer l'artificialisation des sols. Il mesurera en plusieurs dimensions l'occupation des sols à grande échelle.



## LA LABELLISATION DES PROJETS FAVORABLES POUR LE CLIMAT

La DREAL délivre le label « bas-carbone » à des projets permettant de stocker du carbone ou d'éviter des émissions de gaz à effet de serre et répondant à des méthodes d'évaluation nationales. En 2023, les opérations de boisement et reboisement labellisées représentent près de 56 000 tonnes de CO2.

**LABEL BAS  
CARBONE**

2023

476

examens de projets afin d'évaluer les incidences potentielles sur l'environnement

55

avis sur les plans et programmes soumis à évaluation environnementale

33

projets « recyclage urbain » retenus

34

dossiers labellisés bas-carbone

58

hectares de friches réinvestis

## LA RÉUTILISATION DES FRICHES EN PAYS DE LA LOIRE

Dans le cadre des crédits du Fonds Vert, la DREAL finance la requalification des friches pour atteindre le zéro artificialisation nette. En aidant des opérations situées sur des espaces artificialisés, les terrains naturels et agricoles sont préservés. Une enveloppe de 11.63 M€ apportée par l'État a contribué au déploiement de 33 projets retenus au titre de la mesure « recyclage urbain » du Fonds vert en Pays de la Loire. Ces opérations vont permettre de ré-investir 58 hectares de friches en réalisant 110 000 m<sup>2</sup> de logements et 186 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités économiques.



## LA SENSIBILISATION DES ACTEURS

La DREAL mobilise tous les acteurs de la société civile sur les enjeux et les objectifs de sobriété foncière. Ainsi, en partenariat avec l'INSEE, elle a mené une étude sur la consommation d'espace liée à l'habitat. Elle est régulièrement intervenue pour partager les évolutions législatives et réglementaires advenues à l'été 2023. La DREAL a également sensibilisé les acteurs privés lors de la convention des entreprises pour le climat en mars 2023 ainsi que les enseignants lors d'une journée d'échanges en avril 2023.

## LA BONNE INFORMATION DES CITOYENS

En tant que service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale, la DREAL prépare des avis sur la qualité des études menées et la prise en compte de l'environnement dans les projets concernant les domaines suivants : agriculture et forêts; forages et mines; installations classées; infrastructures de transport; milieux aquatiques, littoraux et maritimes; production d'énergie; transport d'énergie et urbanisme, ouvrages et aménagements. Son action sert à informer le citoyen et à favoriser sa participation à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

# MIEUX PRÉSERVER

## 6,4 M€ D'AIDES DE L'ÉTAT POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Le Fonds vert a permis de soutenir financièrement pas moins de 89 projets dans la région, dédiés à des actions de préservation de la biodiversité, pour un total de 6,4 M€ d'aides attribués.

Les projets retenus portent sur la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées, la protection des espèces, la réduction des pressions et la restauration écologique.



### EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS EN 2023 :

- Projet de restauration des continuités écologiques aquatiques afin de diminuer la mortalité de la loutre d'Europe, porté par Nantes Métropole (44).
- Acquisition et gestion du site de l'île Meslet (49) par le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) de Loire-Atlantique, pour protéger les sites de nidification et concilier la préservation des espèces avec le maintien d'une agriculture respectueuse de l'environnement.
- Restauration par la Communauté de communes des Coëvrons (53) d'un site de landes sèches par la mise en place d'une nouvelle zone d'éco-pâturage sur le site du Montaigu.



Loutre d'Europe



Les Alpes mancelles

## LE DÉVELOPPEMENT DES AIRES DE PROTECTION FORTE

Plusieurs projets de protection forte ont pu aboutir ou sont en passe de l'être, parmi lesquels la création de la réserve naturelle régionale de la Champagne de Méron en Maine-et-Loire ou l'extension de l'arrêté préfectoral de protection de biotope de la Pointe de l'Aiguillon en Vendée. Grâce au Fonds vert, l'État en Pays de la Loire a financé en 2023 plus de 35 projets en faveur du développement du réseau d'aires protégées.

## 2 PLANS NATIONAUX POUR LA PROTECTION D'ESPÈCES D'OISEAUX MENACÉS

Le râle des genêts est une espèce protégée, considérée comme proche de l'extinction en France. Pour tenter d'enrayer le déclin de l'espèce, un troisième Plan national d'actions (PNA), piloté par la DREAL Pays de la Loire pour l'ensemble du territoire métropolitain, a été rédigé en 2023. La DREAL s'est aussi vu confier le pilotage national du PNA en faveur du butor étoilé, un héron dont les effectifs déclinent suite à la disparition de son habitat.



Râle des genêts chantant

## UNE NOUVELLE STRATÉGIE RÉGIONALE BIODIVERSITÉ POUR LA PÉRIODE 2024-2030



Face aux menaces qui pèsent sur le patrimoine naturel ligérien et à la forte dépendance de notre économie au capital naturel (80 % des emplois en lien avec la biodiversité en France), la stratégie régionale biodiversité 2024-2030 ambitionne de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes, et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.

En adoptant le 12 décembre leur stratégie régionale biodiversité 2024-2030 élaborée avec le Conseil régional, les Pays de la Loire ont été la première région à décliner la nouvelle stratégie nationale biodiversité 2030.

# 2023

### 3

nouveaux sites en protection forte en Pays de la Loire

### 228

hectares supplémentaires protégés

### 51

demandes de dérogation espèces protégées instruites en 2023 par les services de l'État (DREAL et DDT(M))

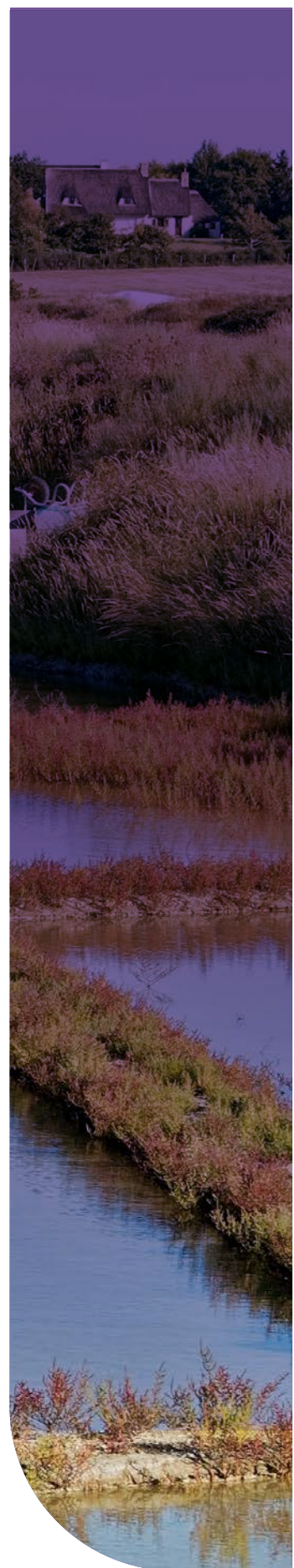
### 10

réunions du Comité scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

### 2

formations sur les chiroptères (chauves-souris) à destination des services instructeurs de l'État

# MIEUX PRESERVER



## L'EAU : UN ENJEU MAJEUR

La protection et la reconquête de la qualité de l'eau en Pays de la Loire reste un enjeu majeur, au regard de la situation dégradée, des pressions multiples sur les milieux aquatiques (pollutions, hydrologie, obstacles à l'écoulement) et des effets du changement climatique.



A ce titre, la DREAL s'est particulièrement investie en 2023 pour accompagner les 8 démarches de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en cours sur la région, visant un équilibre entre la ressource disponible et les usages de l'eau.

La DREAL, conjointement avec la DRAAF, a poursuivi la révision du programme d'actions régional (PAR) nitrates qui a été mis à la consultation du public fin 2023.

La DREAL s'est également mobilisée pour accompagner la mise en œuvre de la feuille de route sur les captages d'eau 2023.

La situation sur la ressource en eau reste particulièrement préoccupante en Pays de la Loire.

**41%**

de cours d'eau seulement en bon état écologique

**77%**

des cours d'eau sont soumis à une pression liée aux pollutions diffuses



## CONNAÎTRE LES IMPACTS DES PLANS D'EAU

Les plans d'eau sont particulièrement nombreux en Pays de la Loire (plus de 40 000 plans d'eau de plus de 1 000 m<sup>2</sup>). Leur présence entraîne une perte de débit par évaporation, une rupture de la continuité écologique, une augmentation de la température de l'eau et la modification des peuplements de poissons. La DREAL a poursuivi en 2023 l'animation des réflexions régionales concernant la connaissance des plans d'eau, leurs impacts et la manière de les réduire.

## 2 GRANDS ENSEMBLES PAYSAGERS CLASSÉS AU TITRE DES SITES REMARQUABLES



Le Mont Glonne, les rives de la Loire et l'embouchure de l'Èvre (Maine-et-Loire / Loire-Atlantique) sont devenus site classé par décret du 1er décembre 2023.



Le Verrou du Val de Loire (Maine-et-Loire / Loire-Atlantique) est devenu site classé par décret du 1er décembre 2023.

## LE LANCEMENT DU 4ÈME PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT



La mobilisation des acteurs du territoire (400 participants aux 5 ateliers départementaux, 213 consultations en ligne, 3 consultations citoyennes) a permis de recueillir leurs attentes et pistes d'action en termes de santé-environnement. Sur cette base, la structure et les objectifs du futur PRSE4 ont été arrêtés par les pilotes : secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), DREAL, agence régionale de santé (ARS) et Région.

# 2023

## 8

projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) accompagnés par la DREAL

## 30

sites classés en 2023 présentés à la Préfecture, lors d'une exposition photos pour les 30 ans de la Loi Paysage

## 205

sites inscrits et classés dans les 5 départements de la région pour leur valeur patrimoniale et paysagère

## 76

autorisations de travaux ministérielles instruites en sites classés et inscrits

## 30

commissions départementales des sites

# MIEUX PRODUIRE

## LA DREAL ACCOMPAGNE LES COMMUNES POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs habitants, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Cela permet une meilleure acceptation des projets par les populations locales.

Ces zones concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Les projets concernés pourront bénéficier de bonus financiers et de délais d'instruction plus courts.

Pour faciliter cette démarche, la DREAL élabore et met à disposition des communes une note d'accompagnement qui précise les modalités de définition de ces zones et renseigne sur les ressources régionales disponibles (contacts, méthodes et outils par types d'énergies). La DREAL participe à la diffusion des données utiles aux communes sur un portail numérique national :

<https://planification.climat-energie.gouv.fr/>

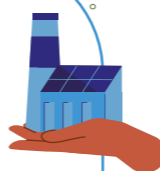
En 2023, la DREAL a également réalisé et publié une cartographie régionale des zones propices à l'éolien terrestre consultable sur ce même portail national.

**60 %**

des gaz à effet de serre émis dans la région sont liés aux énergies fossiles

**15 %**

de notre consommation d'énergie est couverte par des énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie etc.)

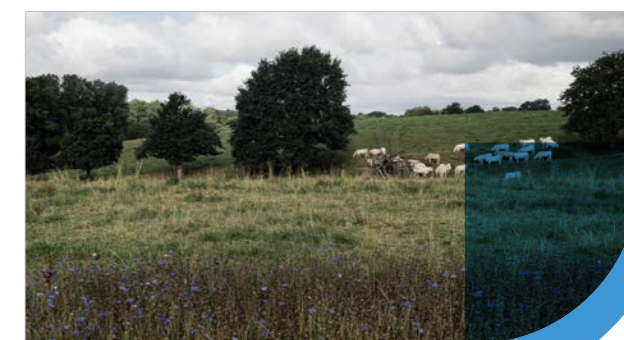


## LE COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE LANCÉ LE 23 OCTOBRE !

Le comité régional de l'énergie, co-présidé par le préfet et la présidente de Région est composé de 45 membres (services de l'État, Région, collectivités, représentants des producteurs et des consommateurs d'énergie, des associations et experts). Ce comité est un lieu d'échanges important sur tous les sujets d'énergie dans la région. Y seront notamment débattus : l'analyse des zones d'accélération des énergies renouvelables proposées par les communes et leur niveau d'ambition ou encore la révision des objectifs régionaux de développement des différentes énergies renouvelables d'ici 2035. La DREAL assure la préparation de tous les travaux, en s'appuyant sur sa connaissance des différentes filières énergétiques et sur de l'analyse de données.

## LE SUIVI DES FILIÈRES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES : L'EXEMPLE DE LA MÉTHANISATION

La filière méthanisation poursuit son développement dans la région, avec 151 unités opérationnelles en 2023 (3 fois plus qu'en 2017). La DREAL collecte et analyse les bilans de fonctionnement des installations chaque année afin d'améliorer les connaissances sur cette filière et de s'assurer que son développement se fait dans le respect de l'environnement. La production de gaz a progressé de 49 % entre 2020 et 2021 et couvre désormais 1,3 % de la consommation régionale de gaz. Le bilan est partagé avec les professionnels de la filière et diffusé sur internet.



## LA SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE ET L'ADAPTATION DES RÉSEAUX

La DREAL appuie les préfetures dans l'élaboration des listes des usagers prioritaires de l'électricité et du gaz (gros consommateurs) en cas de délestage programmé. Le délestage (coupures ciblées et temporaires) permet d'éviter un effondrement complet des réseaux et assure le maintien de l'alimentation en énergie des activités les plus essentielles (missions d'intérêt général, santé, sécurité, défense nationale...). Le dispositif est déclenché en cas de déséquilibre (forte demande et approvisionnement insuffisant) sur les réseaux.

En 2023, la DREAL a analysé les résultats de l'enquête menée auprès des 300 plus gros consommateurs de gaz dans la région, visés par le dispositif de délestage gaz, pour évaluer leur sensibilité à une coupure totale ou partielle de l'alimentation en gaz, et le cas échéant, proposer aux préfets leur intégration sur la liste de délestage avec un niveau de protection adapté. La DREAL a également contribué aux travaux de révision du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables visant à adapter les réseaux électriques pour accueillir les productions renouvelables à venir.

**2023**

**17**

nouvelles unités de méthanisation mises en service

**151**

unités de méthanisation en fonctionnement sur la région

**480 MW**

puissance du 1er parc éolien en mer mis en service en 2023 au large de Saint-Nazaire

**45**

membres siègent au Comité régional de l'énergie mis en place en octobre 2023

**150**

structures rappelées à leurs obligations réglementaires de décarbonation

# MIEUX PRODUIRE

## LES SILOS SOUS SURVEILLANCE

Les incendies dans des silos peuvent avoir de graves conséquences tant en termes de sécurité que d'impact économique.

Afin de prévenir ces risques, une action nationale d'inspections a été menée en 2023 pour vérifier le respect des exigences de sécurité. La DREAL Pays de la Loire a ainsi inspecté 12 sites sur son territoire.



**160** silos de stockage de céréales en Pays de la Loire

**+100** départs de feu dans des silos en France depuis 2020



### 12 inspections de silos de céréales en 2023

Lors de ces inspections, les agents de la Dreal ont examiné différents points :

- l'isolement des eaux polluées lors d'un incendie,
- le contrôle électrique des installations,
- les équipements de lutte contre l'incendie,
- le nettoyage des installations,
- les équipements de sécurité.

A l'issue de ces vérifications, des non-conformités ont été relevées et 6 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été signés. Une nouvelle campagne d'inspection sera organisée en 2024.

## INSPECTION D'UN SITE INDUSTRIEL SUITE À UN INCENDIE

En octobre 2023, un incendie a eu lieu dans une installation de recyclage de déchets de métaux sur la commune de Châteaubriant en Loire-Atlantique. Dès le lendemain de l'intervention des pompiers, une inspection par les services de la DREAL est réalisée pour mesurer les impacts sur l'environnement. La DREAL a également vérifié le respect par l'exploitant de ses obligations et évalué les actions correctives ou préventives à mettre en place par celui-ci. Même si ces sites disposent de référentiels de sécurité très contraignants quand ils sont autorisés par le préfet, les inspections réactives en cas de plaintes ou d'accidents contribuent à l'action de police de l'environnement sur les sites industriels et permettent de renforcer les moyens de protection ou de prévention imposés.

# 2023

## 2 000

installations classées autorisées ou enregistrées suivies par la DREAL

## 900

inspections menées en 2023

## 51

demandes d'autorisations instruites

## 68

inspecteurs et inspectrices

## 54

sites Seveso (seuils haut et bas)

## LA DÉCARBONATION DE LA PRODUCTION DE BIENS ET SERVICES

La DREAL contrôle la réalisation des audits et des bilans des émissions de gaz à effet de serre des entreprises et établissements publics obligés. Ces démarches concourent à leur sobriété énergétique et leur décarbonation, au travers de plans d'actions et d'investissements. En 2023, la DREAL a lancé une campagne de rappel de leurs obligations auprès de 150 structures (entreprises et établissements publics).

## LE CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION ET DES NOUVELLES ÉNERGIES

Les équipements sous pression peuvent causer des dommages et nuire à la sécurité des usagers. C'est pourquoi, des contrôles sont régulièrement opérés sur ce type d'appareils. C'est le cas pour le recours à des énergies nouvelles comme l'hydrogène (H2) dont le potentiel de danger est important car extrêmement inflammable. Ainsi, un site vendéen a fait l'objet d'une inspection en 2023.



Objectif : vérifier que l'exploitant, qui prévoit d'implanter de nouvelles usines de ce type en France, dispose d'équipements conçus et utilisés en conformité avec la réglementation.



## ACCÉLÉRER L'IMPLANTATION DE PROJETS BAS CARBONE : L'EXEMPLE DE CORALIUM

En juin 2023, après autorisation préfectorale, la société Coralum a implanté une fonderie d'aluminium à Sainte Hermine en Vendée. La DREAL a instruit en accéléré la demande d'autorisation environnementale de ce projet, lauréat France 2030, qui répond à la volonté publique de réindustrialiser, tout en développant une économie plus verte, moins énergivore, moins émettrice de CO2 et respectueuse des meilleures techniques environnementales.

La fonderie, première du genre en France, produira jusqu'à 42 000 t de billettes par an, à partir de déchets d'aluminium collectés dans le Grand Ouest. Ces matières premières à base d'aluminium recyclé lui permettront de consommer environ 20 fois moins d'énergie que pour une production primaire. L'économie circulaire de l'aluminium s'inscrit également dans le cadre de la création d'une filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) des déchets du bâtiment et permettra à la fois d'éviter l'importation de billettes et l'exportation de déchets d'aluminium hors de France.

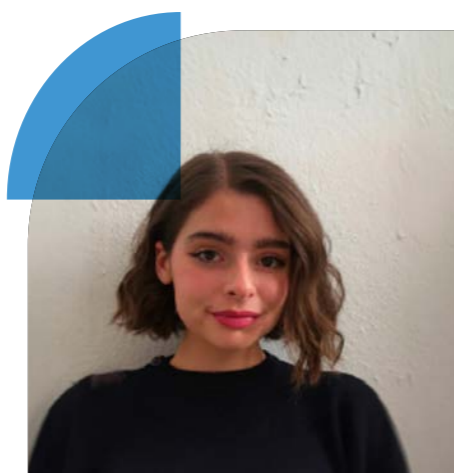
# MIEUX PRODUIRE MIEUX PRÉSERVER



## « LA MER EN DÉBAT » FAIT ESCALE DANS LES PAYS DE LA LOIRE !

Un débat public sur l'avenir de la mer et du littoral s'est ouvert en décembre, simultanément sur les quatre façades maritimes françaises. La préservation de la biodiversité et des paysages, le développement de l'éolien en mer et l'élaboration de la stratégie de façade maritime sont les principaux sujets sur lesquels la DREAL est porte-parole de l'État lors des événements organisés par la Commission nationale du débat public (CNDP).

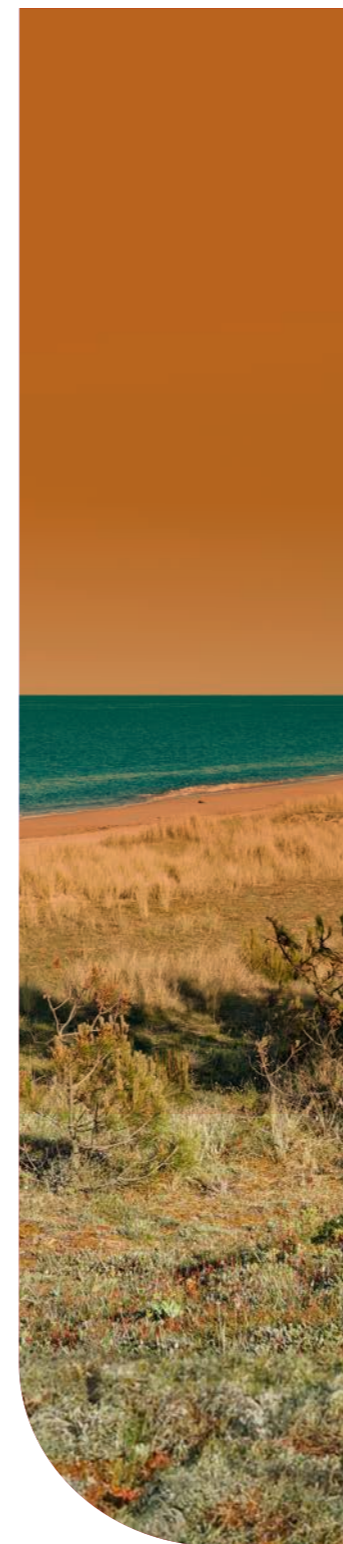
Les deux temps forts du débat dans la région ont été une rencontre publique en décembre à Saint-Nazaire et l'organisation, en décembre également, d'un atelier en visio-conférence sur l'économie de l'éolien en mer (une centaine de participants à chacun de ces événements). Le débat public doit notamment permettre d'orienter les décisions de l'Etat sur le développement futur de nouveaux parcs éoliens en mer avant le lancement des appels d'offres en 2025-2026, ainsi que sur la labellisation de nouvelles zones de protection forte de la biodiversité en mer.



### TÉMOIGNAGE DE MARIE, APPRENTIE À LA MISSION ÉNERGIE CHANGEMENT CLIMATIQUE

« Le débat public sur l'avenir de la mer et du littoral s'est ouvert le 5 décembre à St Nazaire. En master «Gouvernance de la Transition Écologique» à Sciences-Po Bordeaux, je travaille à la DREAL sur le sujet de l'éolien en mer. Il s'agit de contribuer à consulter les parties prenantes sur le futur développement de parcs à horizon 2033 et 2050 »

## S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

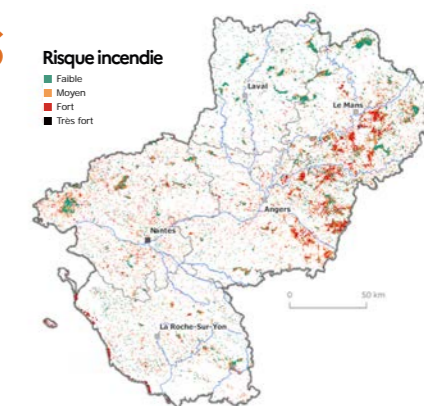


## LA RÉGULARISATION DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT

Un système d'endiguement (SE) se compose d'une ou plusieurs digues conçues pour défendre une zone protégée contre les inondations et/ou submersions. Le SE doit répondre à la réglementation en vigueur et être classé en fonction du nombre de personnes se trouvant dans la zone protégée (classes : A, B et C). Le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL a instruit en 2023 les dernières demandes d'autorisation de reclassement des SE de classe C (moins de 3000 personnes protégées), poursuivant ainsi le contrôle réglementaire des ouvrages en Pays de la Loire.

## LA PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS

La DREAL se mobilise, en déclinaison de la feuille de route nationale 2022-2024, pour accompagner la connaissance de risques émergents en Pays de la Loire, comme les feux de forêts. Elle copilote la stratégie interdépartementale de lutte contre les incendies de forêts et a produit un atlas régional concerté avec les acteurs du territoire.



## LA COUVERTURE TOTALE DU TERRITOIRE EN VIGILANCE CRUES

En 2023, la DREAL Pays de la Loire a mené des études pour déterminer les niveaux de service les mieux adaptés. L'ensemble des cours d'eau de la région actuellement surveillés, ainsi que le Falleron, le Brivet, l'Erdre et l'Yon, bénéficieront d'un niveau de service « individualisé » ou « avancé ». Les autres cours d'eau de la région relèveront du niveau « essentiel ».

	Niveau « essentiel »	Niveau « individualisé »	Niveau « avancé »
Des couleurs de vigilance expertisées sur tous les cours d'eau			
Suivi en temps réel des hauteurs et des débits dans les cours d'eau			
Bulletins d'information			
Prévisions graphiques et cartes de zones d'inondation sur + de 500 stations mieux positionnées			
Accès via internet et application mobile			
		6h de visibilité garanties	24h de visibilité garanties

# 2023

## 174

jours en étiage

## 102

bulletins en vigilance crues

## 45

visites d'inspection des ouvrages hydrauliques

## 14,7 M€

d'aide de l'État au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs



## Agir au quotidien pour un monde durable

Vous êtes intéressé par des missions qui ont du sens, au service de notre quotidien et de notre avenir

**REJOIGNEZ NOUS !**



**PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Imprimé sur du papier PEFC



[www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement et du logement  
5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 Nantes cedex 2  
tél : 02.72.74.73.00

Conception : Madison Communication - avril 2024 - Directrice de publication : Anne BEAUVAL  
Crédits images : DREAL Pays de la Loire, T. Degen, D. Couzin, TerraSources données infographiques : SDES, Vigitrue, PRSE 4 Pays de la Loire, DREAL